



DES COLLÈGUES QUI S'ENGAGENT AVEC CONVICTION AU SERVICE DE TOUS LES SALARIÉS



Clément



Venceslas



Francine



Laurent



Arthur



Christine



Fabien



Nicolas



Nathalie



Bruno



Zindin



Blanche



Olivier



Pierre



Christine



Patrick



Gaylord



Vote électronique
du 17 au 24 janvier 2024

L'UNSA en quelques mots



L'UNSA s'est fixée comme objectif de promouvoir un **progrès social** durable, de lutter activement **contre toutes les formes d'exclusion** et de **défendre l'emploi**.



L'UNSA prône et pratique un syndicalisme **Autonome, Réaliste, Pragmatique et Réformiste**.



L'UNSA ICDC existe depuis 1991. C'est un **syndicat indépendant** affilié à l'UNSA CDC. En 2020, l'UNSA est devenue la **2ème force syndicale d'ICDC**. Aux dernières élections, elle a recueilli plus de **30 % des votes**.



JE VOTE POUR MOI, JE VOTE UNSA !

L'UNSA c'est :

- ↳ Un taux de signature de 80% sur 24 accords négociés.
- ↳ Une communication régulière avec plus de 70 tracts, un intranet à jour et des bons à savoir.
- ↳ Des guides pratiques sur la parentalité, la retraite et le guide salarié.



Donnez du sens à votre action !

RÉMUNÉRATION

- Pérenniser le dispositif de maintien du pouvoir d'achat (GPA).
- Passer la prime de fidélité de 15 à 20 ans.
- Augmenter la valeur du point automatiquement en cas de dépassement d'un certain taux d'inflation.



RTT / CET / CP

Pouvoir :

- Poser 10 RTT maximum, si acquis, dans les douze mois qui suivent l'arrivée d'un nouveau salarié.
- Poser 5 RTT dans une même semaine une fois par an, pour tous les salariés.
- Cumuler des RTT pour les jeunes parents pendant les vacances scolaires jusqu'au CM2.
- Débloquer 10 jours maximum de son CET par an avec l'accord du responsable hiérarchique.



TRANSPORT

- Rendre pérenne la prise en charge des frais de transport à 80%.
- Augmenter l'aide à l'achat d'un vélo, vélo électrique et trottinette de 200 € à 400 €.
- Augmenter le forfait mobilité durable de 300 € à 400 € et le rendre cumulable aux abonnements de transport.
- Mettre en place une aide au covoiturage.



EGALITÉ PROFESSIONNELLE

- Renégocier l'accord sur l'égalité professionnelle de tous les salariés (rémunération, promotion, mobilité, etc.).



CSE

- Augmenter la prime de naissance.
- Augmenter les prestations du CIL et du CIV.



TÉLÉTRAVAIL

- Obtenir des tickets restaurants les jours de télétravail.
- Assouplir les règles du télétravail, en annualisant le nombre de jours sur site et en télétravail.
- Assouplir les règles pour les parents isolés avec plus de télétravail les semaines de garde des enfants et moins de télétravail les autres semaines.



QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Remplacer systématiquement les salariés absents de manière prolongée pour les longues maladies, les congés parentaux ...
- Expérimenter la semaine de 4 jours.
- Pouvoir utiliser 5 jours par an au maximum puisés dans le Fonds de solidarité (Accord Dons de jours) pour la formation de pompier volontaire et de réserviste.
- Suivre de près les conditions de travail sur Nouvel'R



PARENTALITÉ / SALARIÉS AIDANTS

- Avoir le choix entre 1h de travail en moins jusqu'aux 18 mois de l'enfant ou un mois de congé supplémentaire.
- Créer un espace de garderie avec des animateurs le mercredi au sein de l'entreprise, permettant aux salariés de ne pas dépendre de garderies externes.
- Étendre l'heure de travail en moins, accordée aux parents jusqu'aux 18 mois de l'enfant, aux salariés aidants.



TEMPS PARTIEL

- Permettre un temps partiel rémunéré à 80 % ou 90 % avec des RTT, en plus des régimes actuels rémunérés à 85,715 % ou 92,879 % sans RTT.



Vote électronique
du 17 au 24 janvier 2024



JE VOTE POUR MOI, JE VOTE UNSA !